



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 88 – 10/07/2015

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 08/07/2015 et le 10/07/2015

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 10/07/2015.
Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture et dans les sous-préfectures
de Boulay, Château-Salins, Forbach, Sarrebourg, Sarreguemines et Thionville.

Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :

www.moselle.pref.gouv.fr.

Sommaire

Préfecture - Direction du Cabinet

Arrêtés - CAB/AFFAIRES RESERVEES 104/2015 en date du 6 juillet 2015
portant attribution de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2015

Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Arrêtés - 2015-DLP/1-282 en date du 9 juillet 2015
portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la S.A.R.L. « FUNECONSEILS », pour son établissement secondaire exploité par Monsieur Marc HILAIRET au 52, rue de Verdun à METZ

Arrêtés - n° 2015 DLP/CIRC – 139 en date du 8 juillet 2015
portant autorisation d'organiser une course pédestre dénommée « 1er Madingas Trail » le 12 juillet 2015

Arrêtés - n° 2015-DLP/CIRC-145 du 10 juillet 2015
portant autorisation d'organiser une épreuve dénommée « triathlon du Lac Vert » le 8 août 2015 à Mittersheim

Arrêtés - n° 2015-DLP/CIRC-147 du 10 juillet 2015
Portant autorisation d'organiser une course d'endurance motos et quads dénommée « Endurance du Renard » à Avricourt le 8 et le 9 août 2015

Arrêtés - n°15 DLP/CIRC-118 du 08 juillet 2015
Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Arrêtés - n°15 DLP/CIRC-94 du 08 juillet 2015
Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Préfecture - Service de Coordination de l'Action Départementale

Arrêtés - 2015-75 SCAD/MEE en date du 7 juillet 2015
portant agrément de la société BREME D'OR CONSULTING SAS sise à SPICHEREN pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprise

Arrêtés - 2015-77 SCAD/MEE en date du 8 juillet 2015
renouvelant le titre de maître-restaurateur à Monsieur Bernard GERMAIN, gérant de « L'AUBERGE DE VEZON », située 58, rue des Vignerons à MARIEULLES

Ordre - ordre du jour
de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle du 30 juillet 2015

Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Arrêtés - 2015-DDT-SERAF-UFC N°31 du 10 juillet 2015
ordonnant l'exécution de tirs administratifs de mouflons à Charleville sous bois, Hayes, Les Etangs et Vry du 11/07/2015 au 22/08/2015

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Récépissé - SAP523214732
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - DENIS

Récépissé - SAP523698017
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BOURCIER

Récépissé - SAP805373669
Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - NOBLE

Voies Navigables de France

Arrêtés - n°2015 DLP/CIRC/VNF-144 en date du 9 juillet 2015
modifiant l'arrêté n° 2014 DLP/CIRC/VNF-295 en date du 19 décembre 2014 portant sur des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation liées à l'incident du Plan incliné en date du 10 juillet 2014.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Arr^{at} - en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 19 octobre 2015)

Arr^{at} - en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 7 septembre 2015)

Arr^{at} - en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 1er novembre 2016)

Arr^{at} - en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 9 septembre 2015)

Arrêté CAB/AFFAIRES RESERVEES 104/2015 en date du 6 juillet 2015

portant attribution de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2015

Direction : Préfecture - Direction du Cabinet

Signataire : Nacer MEDDAH

Qualité du Signataire : Préfet de la Moselle

Date de signature : 06/07/2015

Lieu de consultation du document : Préfecture - Cabinet du Préfet - Pôle Affaires Réservées

Date de publication : 10/07/2015



PRÉFET DE LA MOSELLE

Cabinet du Préfet

A R R E T E

CAB/affaires réservées n° 104/2015 du 6 juillet 2015
portant attribution de la Médaille d'honneur régionale,
départementale et communale
au titre de la promotion du 14 juillet 2015

Le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est
Préfet de la Moselle
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

A R R E T E

Article 1 : Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ADACH Catherine née JUNGEN**
Conseiller municipal de STIRING WENDEL

- **Monsieur ARNOULD Clément**
Adjoint au maire de FAMECK

- **Monsieur BECKER Alain**
Maire de SCHOENECK

- **Monsieur BEHR Nicolas**
Maire honoraire de SARREGUEMINES

- **Monsieur BENOIST Paul**
Adjoint au maire de DIEUZE

- **Monsieur CORSAINT Claude**
Conseiller municipal de DELME

- **Madame CRUMBACH Joëlle née MANGEOT**
Adjoint au maire de CARLING

- **Madame DAHLEM Nicole née STEFFEN**
Adjoint au maire de STIRING WENDEL

- **Madame DEBOVE Évelyne née OSSEMOND**
Ancien adjoint au maire de GUERSTLING

- **Monsieur DEUTSCH André**
Adjoint au maire de RANGUEVAUX

- **Madame FACQUEUR Claudine née PRONNIER**
Conseiller municipal de FAMECK

- **Monsieur FEBREY Régis**
Adjoint au maire de DELME

- **Monsieur FRANCOIS Bernard**
Adjoint au maire de DIEUZE

- **Madame FRANCOIS Francine née MARIOTTE**
Conseiller municipal de DELME

- **Monsieur GERBERT Paul Jean**
Conseiller municipal de CREUTZWALD

- **Monsieur GIACOMEL Christian**
Adjoint au maire de JURY

- **Madame GOEDERT Murielle née PICCOLI**
Adjoint au maire de CREHANGE

- **Monsieur HANDRICK Norbert**
Adjoint au maire de RETTEL

- **Monsieur HANRIOT André (en retraite)**
Ancien adjoint au maire de VIC SUR SEILLE

- **Monsieur HAUSER Raymond**
Maire de MAINVILLERS

- **Monsieur HERDÉ Fabrice**
Maire de ST JULIEN LES METZ

- **Monsieur HIRTZ Gérard**
Adjoint au maire de REMERING

- **Monsieur HOFFERT Étienne**
Adjoint au maire de CREHANGE

- **Monsieur JACOB Jean-Marie**
Maire de ARRIANCE

- **Monsieur JACOB Jean-Paul**
Conseiller municipal de COLMEN

- **Monsieur JAGER Henri**
Ancien adjoint au maire de HAM SOUS VARSBERG

- **Madame LAGUERRE Francine née WEBER**
Conseiller municipal de NARBESFONTAINE

- **Madame LAMBOUR Charlotte née DEL-GOTTARDO**
Maire de NEUFCHÉF

- **Madame LANGENDORFER Isabelle née HERMANN**
Conseiller municipal de ALZING

- **Monsieur LARCHER Alain**
Adjoint au maire de FAMECK

- **Madame LUDWIG Évelyne née SCHILLO**
Conseiller municipal de SCHOENECK

- **Monsieur LUDWIG Yves**
Adjoint au maire de STIRING WENDEL

- **Monsieur MARTINY Gérard (en retraite)**
Ancien adjoint au maire de ALZING

- **Monsieur MOHR Alain**
Adjoint au maire de STIRING WENDEL

- **Monsieur MONTANARI Raymond (en retraite)**
Adjoint au maire de BUHL LORRAINE

- **Madame MOUCHOT Isabelle née GAMOND**
Conseiller municipal de DIEUZE

- **Monsieur MULLER Luc-Bernard**
Conseiller municipal de NARBESFONTAINE

- **Monsieur NOIROT Alain**
Conseiller municipal de SUISSE

- **Monsieur NOTIN Cyrille**
Conseiller municipal de SUISSE

- **Monsieur PEIFFER Hubert**
Adjoint au maire de VITTEBSBOURG

- **Monsieur QUINQUETON Michel**
Conseiller municipal de NILVANGE

- **Monsieur RECHENMANN Michel**
Conseiller municipal de DIEUZE

- **Madame RICHARD Catherine née KERBER**
Adjoint au maire de COLMEN

- **Monsieur RISSE Jean-Louis**
Adjoint au maire de DELME

- **Madame SAINT-POL Pascale née LEGENDRE (en retraite)**
Ancien adjoint au maire de VIC SUR SEILLE

- **Madame SALZA Évelyne née GEORGES**
Maire de ARRAIN COURT

- **Monsieur SCHWENCK Rémi**
Maire de RETTEL

- **Monsieur WOERTHER Geoffroy (en retraite)**

Ancien adjoint au maire de VIC SUR SEILLE

- **Madame WOLSKI Marie-Claude née LEMOINE**

Adjoint au maire de RETTEL

Médaille VERMEIL

- **Monsieur CRIDEL Jean-Marie (en retraite)**

Ancien maire de ENTRANGE

- **Monsieur EGLER Jean-Marie**

Maire de ALZING

- **Monsieur GOTTE Bernard**

Adjoint au maire de LUBECOURT

- **Monsieur HOMBOURGER Michel (en retraite)**

Maire de HERNY

Médaille OR

- **Monsieur ENGEL Raymond (en retraite)**

Ancien adjoint au maire de DELME

- **Monsieur GIES Raymond**

Adjoint au maire de HASELBOURG

- **Monsieur GUERDER Gérard**

Maire de RODEMACK

- **Monsieur KIEFFER Jean-Marie**

Adjoint au maire de NARBESFONTAINE

- **Monsieur LECHNER Edmond (en retraite)**

Maire honoraire de ALZING

- **Monsieur WITTMANN Michel**

Maire de HASELBOURG

Article 2 : Les médailles d'honneur régionales, départementales et communales sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Madame ALLMANG Laurence née KUHN**

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Monsieur AMBRAISSE Georges**

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Monsieur AMENA Amrah**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur ANCEL Dominique**
ATTEE de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame ARMENGOL Florence**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ
- **Monsieur ARVEILER Pierre**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE de TALANGE
- **Madame AUBRY Marielle**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur AVANZATO Giovanni**
Agent de maîtrise, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Madame BAIT Valérie née DIBLING**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BARCZAK Géraldine née VINCENT VIRY**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE de PELTRE
- **Monsieur BARLIER Daniel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de NILVANGE
- **Madame BARTHELEMY Francine**
Agent d'entretien, MAIRIE de FAREBERSVILLER
- **Monsieur BARTHELEMY Gérard**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BARTHELEMY Marie-Agnès née LEMAIRE**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BASTIEN Sandrine**
Bibliothécaire, MAIRIE de MAIZIERES LES METZ
- **Madame BAUSCH Béatrice née THEOBALD**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BEAUCOURT Cathy née WELTER**
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur BEAUGRAND Gilbert**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de BITCHE
- **Monsieur BECKENDORF Richard**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de NILVANGE
- **Madame BELLIERE Nathalie née RENAUDIN**
Rédacteur principal de 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de METZ
- **Madame BENA Estelle née SAUVEUR**
Infirmière psychiatrique de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur BENOUARZEG Nasser**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame BENYAGOUB Irène née SCHULTZ

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame BISSON Simone

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur BONNETIER Laurent

Infirmier diplômé d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame BORNIGAL Corine née LALLEMAND

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame BOTT Francine née SCHUH

Adjointe administrative, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame BOUDOT Alice née WAGNER

Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame BOUR Béatrice née BERG

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de SCHOENECK

- Monsieur BOYE David

Attaché (contractuel), MAIRIE de TERVILLE

- Madame BRUCKER Claudia

Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame CAILLEMER Florence née JOANNIN

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ

- Monsieur CAMPANA Antonio

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ

- Madame CANCIANI Pascale née FLAVION

Directeur territorial, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur CARPENTIER Stéphane

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur CASSARD Jean-Marie

Chargé d'études architecturales et urbaines, MOSELIS de METZ

- Madame CHARLES Valérie née BAUMGARTEN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE ST LUC de ABRESCHVILLER

- Monsieur CHINDAMO Joseph

Adjoint d'animation de 1ère classe, MAIRIE de CRUSNES

- Madame CHIODI Sabine

Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-et-MOSELLE

- Madame CHOIN Nathalie née WITZEL

Infirmière de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur COLLIN Laurent

Infirmier psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur COLLING Christophe

Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

- Madame CORDONNIER Josiane

Assistant médico-administratif de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame CORINALDESI Jacqueline née SCHMAL

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe, MAIRIE de VILLERUPT

- Monsieur CORNY Pascal

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame CRUMBACH Nadine née SIVRE

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur CUTRI Robert

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DA COSTA Domingos

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame DAUENDORFFER Josiane née TUTIN

Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de VOELFLING LES BOUZONVILLE

- Madame DAUGS Marcelle née THINNES

Attaché, MAIRIE de KALHAUSEN

- Madame DECRUPPE Christine née HOBSON

Professeur d'enseignement artistique hors classe, ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE de METZ

- Madame DELANAUX Chantal née PAWLOWSKI

Adjoint administratif de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DELAPORTE Patrice

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DELVOT Christian

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de KIRSCHNAUMEN

- Madame DERATTE Emilia née FAZARI

Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de METZERVISSE

- Madame DETHOOR Anne-Marie

Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame DREIDEMY Laurence née GROEL

Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur DROUIN Philippe

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DUBUIS Grégoire

Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE de METZ

- Monsieur DUMONT Jean-Jacques

Professeur d'enseignement artistique hors classe, ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE de METZ

- Madame EITEL Irène née TIBERI

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame ENZINGER Marie

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur ESPINOLA VEGA Félix

Adjoint technique territorial de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE

- Madame ETIENNE Isabelle née GEHBAUER

Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE de MARLY

- Monsieur FAYER Denis

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Madame FEGHLOU Fatiha

Infirmière diplômée d'État, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH

- Monsieur FERNANDEZ Antonio

Adjoint technique principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE

- Madame FIEBIG Nadine née GALMICHE

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur FIKINGER Jean

ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame FISCHER Valérie née REITEMEIER

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur FLAGEOLLET Pascal

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ

- Monsieur FOUGERAT Georges

Adjoint technique de 1ère classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame FOURNIER Catherine née MULLER

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de RICHEMONT

- Madame FREY Gabrielle née FOX

Puéricultrice de classe supérieure, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame FRICHEMENT Marie-Noëlle née SOISSONG

Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame FROMHOLZ Geneviève née DOUDOT

Puéricultrice de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur FUNAZZI Raphaël

Attaché territorial, MAIRIE de SARRALTROFF

- Madame GAMOND Marie-Claude

Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de MARLY

- Madame GIANFURCARO Corinne née BIEHL

Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- Monsieur GIRARDEAU Patrick

Attaché principal, MAIRIE de ST JULIEN LES METZ

- Madame GRAS Chantal née DOTTE

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur GUIRAL Didier

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ

- Monsieur HAAS Jean

Technicien de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY

- Monsieur HAENDLER Thierry

Infirmier diplômé d'État, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur HALTER André

Adjoint technique territorial de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE

- Madame HARDY Valérie

Psychologue de classe normale, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame HECKEL Malika née LOUNISSI

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame HENRY Caroline née SPRENG

Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Madame HERTRICH Josiane née SCHIEBEL

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur IACOVELLA Serge

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de TALANGE

- Madame ILLY Christelle née THIRIET

Adjoint administratif principal de 1ère classe, SYNDICAT DES EAUX DE BASSE VIGNEULLES ET FAULQUEMONT de FAULQUEMONT

- Madame JACQUOT Bernadette (en retraite)

Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame JULIEN Sophie

Rédacteur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur KELLER Philippe

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de RANGUEVAUX

- Madame KLOTZ-HOUPERT Ghislaine née HOUPERT

Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ

- Madame KOTLENGA Sandrine née BACH

Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE de VILLERUPT

- Madame KREMER Maria née ATTINA

Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG-MOSELLE SUD

- Madame KREMPP Sonia née KREMER

Adjoint administratif hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Monsieur KRIEGEL Gilles

Ingénieur chef de classe normale, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame KRUMMENACKER Sylviane

Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Monsieur LABORDE Xavier

Attaché territorial principal, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame LACROIX Josiane

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Monsieur LAMBERTS Francis**
ATTEE principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur LAUER Sébastien**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de FALCK
- **Madame LE BESNERAIS Marlène née IMBREA**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur LEBOWSKI Christian**
Assistant de conservation principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame LEBRUN Christine née WEISS**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH
- **Monsieur LEGLEITNER Jean-Marie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Madame LEHMANN Ghislaine née HEIM**
Agent d'entretien, MAIRIE de TALANGE
- **Madame LEROND Sandrine née MAILLARD**
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame LORBER Elena née BOSI**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur LOUBIGNAC Philippe**
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame MANSUY Nadine née FRIEDERICH**
ATSEM de 1ère classe, ECOLE MATERNELLE GUSTAVE CHARPENTIER de DIEUZE
- **Madame MARTIN Jacqueline née GOETSCHY**
Agent d'entretien, MAIRIE de FAREBERSVILLER
- **Madame MARTIN-HERRERO Sylvia**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur MASALA Jean**
Adjoint technique de 2ème classe, MOSELIS de METZ
- **Madame MAURER Marie-Rose**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame MAUSSION Véronique**
Attaché territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame MENDOWSKI Marianne**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur MICHEL Adrien**
Agent de maîtrise, MAIRIE de FAMECK
- **Madame MICHON Brigitte**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame MNICH Patricia née NASSIMBENI**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de MONTAIS LA MONTAGNE

- **Madame MORINI Michelle née BALLABEN**
Rédacteur principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE
- **Madame MORREALE Joséphine née PONTILLO**
Rédacteur, MAIRIE de ROMBAS
- **Madame NION-COURPIE Marie-Laurence née NION**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame OASI-SCHAEFER Catherine née OASI**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame PALMER Corinne**
Éducateur principal, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de TERVILLE
- **Madame PAULY Véronique née PAUL**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Monsieur PEIFFER André**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame PEREZ CORDON Bettina née ORTH**
Rédacteur, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame PERRIN SCHMIT Valérie née SCHMIT**
Attaché principal, SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS MESSIN de MONTIGNY LES METZ
- **Madame PIEROPAN Arlette née POIROT**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame PIERSON Valérie née PROBST**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS MAILLOT de BRIEY
- **Monsieur PINAULT Eric**
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame PRINZ Sophie**
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ
- **Madame QUENETTE Peggy**
Agent spécialisé principal de 2ème classe, MAIRIE de TALANGE
- **Madame REMY Sabine**
Éducateur des APS principal de 2ème classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Monsieur RICHARD Joël**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur RICHTER Xavier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MONTAIS LA MONTAGNE
- **Monsieur RIMBAUD Frédéric**
ATTEE principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur ROCH Christophe**
Agent de maîtrise, COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY
- **Madame ROCH Joëlle**
Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- **Madame RUTKOWSKI Marlyse née SCHLICK**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de FORBACH
- **Monsieur RUTKOWSKI Stefan**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de FORBACH
- **Madame SALIS Giovanna née PALMAS**
Puéricultrice diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH
- **Madame SALUZZI Nicole née KARMERE**
Adjoint administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame SANTONI Chantal née MAUCORPS**
Adjoint technique de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de MARLY
- **Madame SCHAEFFER Sylvie**
Sage femme des hôpitaux de 1er grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame SCHAEFFER Valérie**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur SCHAMING Denis**
Directeur général adjoint des services, COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND NANCY
- **Madame SCHMIDT Stéphanie née KILLIAN**
Éducateur principal, COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG
- **Monsieur SCHMITT Yves (en retraite)**
Adjoint technique principal de 2ème classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE de AMANVILLERS
- **Monsieur SCHUFF Marc**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Madame SCHWALLER Christiane**
Aide soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur SELZNER Didier**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de POURNOY LA CHETIVE
- **Madame SPICK Valérie née CAROSI**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de MONTAIS LA MONTAGNE
- **Madame SPINNER Béatrice née MAGRY**
Technicien de laboratoire de classe normale, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANCY
- **Madame STEINER Viviane née ADAM**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de FLORANGE
- **Madame THIEL Valérie née BOUR**
Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame THIL Nathalie née DUQUENOIS**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de NANCY
- **Madame THIRY Marlène**
ASEM principale de 2ème classe, MAIRIE de CATTENOM
- **Madame TORRECCHIA Marie-Laure née WEITEN**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, MAIRIE de METZERVISSE

- **Madame TOULOTTE Marie-Madeleine née MANGIN**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur TROTTIER Jean-Claude**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame VALDING Édith née MARX**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame VANDROT Lucie**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Monsieur WAGNER Alain**
Ingénieur hospitalier principal, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame WALK Éliane née HERBSTER**
Cadre supérieur de santé, CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE ST LUC de ABRESCHVILLER
- **Monsieur WALTER Laurent**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de DIEUZE
- **Monsieur WEBER Jean-Pierre**
Adjoint technique, MAIRIE de ALZING
- **Madame WELSCH Chantal**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur WENK Vincent**
Agent de maîtrise principal, SYNDICAT DES EAUX DE BASSE VIGNEULLES ET FAULQUEMONT de FAULQUEMONT
- **Madame WILLAUME Josyane**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de HAUCONCOURT
- **Monsieur WITTMANN Hervé**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Madame YUCEF Georgette**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de AUDUN LE TICHE
- **Monsieur ZIMMER Gérard**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ

Médaille VERMEIL

- **Madame ADORNO Rita**
ASE principale, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame ALLART Michelle née JUNG**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame ARCHES Monique née GAUTIER**
Attaché principal, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BAINVILLE Louise née FILORIZZO**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE de ROMBAS

- **Monsieur BASSOMPIERRE Claude**
Attaché DGS, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ
- **Madame BAUGNON Mireille (en retraite)**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BECKER Liliane née DIVO**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur BERGHMANS Jean-Michel**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de YUTZ
- **Madame BESAGGIO Maria**
ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BETTINGER-MANGIN Annie née BETTINGER**
Attaché, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur BIANCHIN Jean-Louis**
Adjoint administratif de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame BIER Yolande née SAUMIER**
Adjoint technique de 2ème classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME ET ENVIRONS de DELME
- **Madame BIRHANTZ Anne-Marie née GERARD**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur BLAISE Jean-Luc**
Technicien territorial, MAIRIE de TERVILLE
- **Madame BOCK Annie née MATHELIN**
Rédacteur, MAIRIE de LONGEVILLE LES METZ
- **Madame BONIS Denise**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur BOURCY Dominique**
Adjoint technique principal de 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE VAL-DE-BRIDE
- **Madame BOZEC Béatrice née SCHIFFERLING**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame BRANLY Pascale née BRANLY**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur BRENNER Jean-Pierre**
Aide-soignant de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame BRINSTER Sylvie**
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de ENTRANGE
- **Madame BRUNCO Simone née WEBER**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Madame CALMES Christine née SORNETTE**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 1er grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Madame CAPRARO Raymonde née MICHEL**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de FAMECK
- **Madame CASTELLETTO Chantal née BECKER**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de GAVISSE
- **Madame CELESKI Nora née KLAA**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame CHOJNACKI Sabine**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame CLAUDON Annie née ANTOINE**
Attaché principal DGS, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE MOSELLE de ANCY SUR MOSELLE
- **Monsieur CLEMENTZ Claude**
ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur COLIN Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de TERVILLE
- **Madame COLLEBRUSCO Nella**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame COLLURA Filippa née MICCICHE**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame COLNOT Isabelle née AUBURTIN**
Attaché territorial, SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH de SEREMANGE ERZANGE
- **Monsieur CORDEL Philippe**
Manipulateur radio de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur CORNU Pascal**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE
- **Madame D'ACUNTO Nathalie née LAVOCAT**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame DALLA ROSA Marie-Laure**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de FAMECK
- **Madame DESANLIS Jocelyne**
Infirmier psy CAT A GR 2, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Monsieur DI GIOVANNI François**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur DIONISIO Robert**
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur DOCTEUR Jean-Yves**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame DODELER Catherine née DI MATTEO**
Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- **Madame DOYEN Marie-Jeanne née PERRIN**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de METZERVISSE

- **Madame DULAC Brigitte**
Infirmier psy CAT A GR 2, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- **Monsieur EIGENBERGER Roland**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de FORBACH

- **Monsieur ENGLERT Dominique**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de CREUTZWALD

- **Monsieur ESCHENBRENNER Christian**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de FORBACH

- **Madame ETIENNE Christiane née JACQUIN**
Agent spécialisé de 1ère classe des E.M., SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME ET ENVIRONS

- **Madame FOURNY Patricia**
ATTEE de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Madame FRIEDMANN Martine**
ASEM de 1ère classe, MAIRIE de FLORANGE

- **Monsieur FRISTOT Thierry**
Ingénieur en chef de classe normale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- **Madame FUMIA Philomène née SINESI**
Assistant médico-administratif de classe normale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Monsieur GABRIEL Régis**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de FAULQUEMONT

- **Madame GEORGE Élisabeth née GUSSE**
Assistant socio-éducatif principal, CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS MAILLOT de BRIEY

- **Monsieur GILLIET Pascal**
Technicien principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE

- **Monsieur GOETZ Patrick**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de HOMBURG HAUT

- **Monsieur GROSJEAN Pascal**
Brigadier-chef principal, MAIRIE de MARLY

- **Madame HISLER Nadine née MAYEUR**
Adjointe administrative hospitalière principale, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- **Monsieur HODY Daniel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SARREGUEMINES

- **Madame HOFFMANN Marie Claire**
Technicien de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH

- **Monsieur HOVER Marc**
Directeur général des services départementaux, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur HUMBERT Fabrice

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ

- Monsieur ILLY Gérard

Agent de maîtrise principal, SYNDICAT DES EAUX DE BASSE VIGNEULLES ET FAULQUEMONT de FAULQUEMONT

- Monsieur KRAEMER Xavier

Agent de maîtrise, MAIRIE de FALCK

- Madame KRETZ Évelyne née BIEVER

Agent d'entretien, MAIRIE de FAREBERSVILLER

- Madame KWIATKOWSKI Christine née METZLEN

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE de STIRING-WENDEL

- Madame LALLEMENT Annie

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ

- Monsieur LARRIERE Thierry

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de NANCY

- Monsieur LE GOFF François-Noël

Ingénieur principal, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame LELOUP Isabelle née BARTHELEMY

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de MARLY

- Madame LEONARDI Gina née BIASINI

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame LORENZI Fabienne née JACQUELINE

Infirmière de secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Madame LOURADOUR Olivia

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame MAHBAB Zouina née HANK

ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE de BITCHE

- Madame MANGIN Odile née POLIMANN

Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame MANS Dominique

Adjoint spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, MAIRIE de WOIPPY

- Monsieur MANSUY Jean

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de DIEUZE

- Madame MARCHESIN Maryse née BURZALA

Adjoint administratif de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur MARCHETTI Claude

ATTEE principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur MARGRAFF Denis

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MAIZIERES LES METZ

- Monsieur MAUGENRE Nicolas

Infirmier psy CAT A GR 2, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- **Monsieur MAURER Joseph**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de SARREGUEMINES
- **Madame MESYEUX Suzanne née KAAS**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de DELME
- **Madame MICHEL Marie-Ange née DUCHATEAU**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame MILTGEN Jacqueline née BERNARDY**
Secrétaire de mairie, MAIRIE de GAVISSE
- **Madame MOECKES Denise née KEMPFER**
Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur MOOCK Eric**
Adjoint technique territorial de 1ère classe, MAIRIE de SEREMANGE ERZANGE
- **Monsieur MORANO Vincent**
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame MULLER Lucie**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Monsieur NADEAU Noël**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame NEY Véronique**
Infirmière psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame NIMESKERN Corinne née DAUBENFELD**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame NISS Danièle née HIESIGER**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE de LUTZELBOURG
- **Madame NOIROT Véronique née DUSSOUL**
Permanencière auxiliaire de régulation médicale chef, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Monsieur NOVIC Gilbert**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Madame OBERLE Françoise née MARTIN**
Sage-femme de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame PAX Sylviane née BURST**
Rédacteur, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur PECORARO Calogero**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de STIRING-WENDEL
- **Monsieur PEIFFER Christian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de TERVILLE
- **Monsieur PIROTH Gérard**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de FORBACH
- **Madame PRATI Irma née CELOTTO**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH

- **Monsieur PREISS Daniel**
Agent de maîtrise, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Monsieur RAPP Yves**
ATTEE principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Monsieur RAYER Serge**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de CREUTZWALD
- **Madame REIF Catherine**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Monsieur RIGO Francis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de MAIZIERES LES METZ
- **Monsieur ROLLES Patrick**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de MAXEVILLE
- **Monsieur ROOS Jean-Paul**
Technicien, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SARREBOURG
- **Madame SANTORELLI Véronique née GAMA**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur SATORI Jean-Paul**
Agent de maîtrise principal, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE de AMANVILLERS
- **Madame SCHAEFFER Colette**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame SCHAEFFER Fabienne née KUSTER**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame SCHAEFFER MARCONATO Pauline née MARCONATO**
Attaché principal, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame SCHEFFLER Marie-Thérèse**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur SCHULTZE Vincent**
Agent de maîtrise, MAIRIE de ROMBAS
- **Monsieur SCHWARTZ Jean-Marc**
Infirmier psychiatrique de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur SIMON Maxime**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de LORQUIN
- **Madame SINS Simone née MAZERAND**
Ouvrier professionnel qualifié, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame SPANU Danielle née GILGER**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame STREIT Marie-Paule née MARTIN**
Attaché de conservation du patrimoine, CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN de STRASBOURG
- **Madame TACCHI Fabienne née BURG**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame THIELAND Francine

Infirmière psychiatrique de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame TOURCHER Marlène née SCHLOSSER

Assistante familiale, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame VAZZOLI Marie

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE de TERVILLE

- Madame VINCIGUERRA Marie-France née KIEFFER

Adjoint administratif de 1ère classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de TERVILLE

- Madame VISCOS-BOULET Catherine

ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Madame WAGEMANN Marilyne née HALLOUCHERIE

Adjoint administratif principal de 2ème classe, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT de THIONVILLE

- Monsieur WAGNER Jean Marie

Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ

- Madame WEISSENBACH Régine

Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Madame WERNER Fabienne

Rédacteur territorial, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

Médaille OR

- Madame AGOSTI Christine née PERINI

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ

- Madame AISSOU Aïcha née BOUSRI

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ

- Madame ANGELIE Patricia

Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Madame BAUER Denise née SCHILLI

Attachée de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- Monsieur BERARD Lionel

Technicien territorial, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de METZ

- Madame BIR Martine née NEYBOURGER

Infirmier psy CAT A GR 2, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Madame BLANC Sonia née SALVADOR

Infirmière de secteur psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Monsieur BOJOLY Philippe

Technicien, MAIRIE de FLORANGE

- Madame BONTEMPS-METZGER Marie-Line née BONTEMPS

Infirmière psy CAT A GR 2, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- **Monsieur BORCKHOLZ Jean-Claude**
Chef de service police municipale de classe exceptionnelle, MAIRIE de TALANGE

- **Madame BOULLIUNG Sylvie**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE de ROMBAS

- **Monsieur BRUCHER Patrick**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de NILVANGE

- **Monsieur CABASET François**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- **Madame CHRIST Monique née DIEDRICH**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Madame CLEMENT-LEMEL Brigitte née CLEMENT**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- **Madame COLIN Marie-Josèfe**
Infirmière de 2ème grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Madame D'HABIT Myriam née GUERLACH**
Attaché, MAIRIE de SARREGUEMINES

- **Madame DAL FITTO Marie**
Directeur général des services, MAIRIE de ROSSELANGE

- **Madame DAUM Sylvie**
Assistant médico-administratif de classe normale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Madame DE SIMONE Corinne**
Conseiller socio-éducatif, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de TALANGE

- **Monsieur DELEANT Roger**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ

- **Madame DENISE Christine**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de NANCY

- **Madame DEVOT Martine**
Infirmière bloc opératoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- **Monsieur DI MAIDA Charles**
Infirmier de CAT A GR 1, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- **Madame DJAMA Yasmina**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Monsieur DOUDOT Claude**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de FAULQUEMONT

- **Madame DUPOIRIER Geneviève née KELLER**
Attaché territorial, MAIRIE de ST JULIEN LES METZ

- **Monsieur DURREMBERGER Alain**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- **Madame EHL Monique née WEISHAR**
Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE de FORBACH
- **Madame ENGEL Denise née SCHMITT**
Infirmière psy de classe supérieure (N.E.S.), CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame EYPERT Marie-Claire née KNUR**
Adjoint technique de 1ère classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame FEGER Isabelle**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame FERRY Béatrice née BURTIN**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Madame FERRY Sylvie née STEIN**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE de REMILLY
- **Madame FLISS Chantal**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MOSELIS de METZ
- **Madame FOUQUET Christine née GILARDOT**
Cadre de santé IDE CE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame FRANQUIN Patricia née BELGACEM**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur FRITZ Jean-Michel**
Adjoint technique principal de 2ème classe ETS, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur GALEY Gérard**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de TERVILLE
- **Madame GALLO Nadine née BAHR**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ
- **Madame GARELLI Maryse née BATTISTINI**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Monsieur GHIN Mario**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE de FLORANGE
- **Monsieur GIURLANDO Pascal**
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame GUILLAUME Joëlle née SCHMIDT**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE ST LUC de ABRESCHVILLER
- **Madame HELLER Brigitte née PREVOT**
Infirmière de secteur psychiatrique de 2ème grade, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Monsieur HERRLICH Jacques**
Maître ouvrier principal, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame HESLING Corinne née PERSONNE**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur HOFFMANN Martial**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de TALANGE

- Madame HOULLE Sabine

Infirmière de classe normale, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur HOUPERT Sylvain

Infirmier du secteur psychiatrique, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame HUBER Agnès née EHRET

Infirmière de secteur psychiatrique de classe supérieure (N.E.S.), CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Madame HUMBERT Sabine

Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE ST LUC de ABRESCHVILLER

- Monsieur HUTTIN Claude

Président, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE L'EST THIONVILLOIS de LUTTANGE

- Madame JACOB Marie-Madeleine née GASSMANN

Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- Madame JACQUES Sylvie

Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur JUNG Marcel

Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE de FORBACH

- Madame JUNGMANN Josette

Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER de BOULAY

- Madame KILLIAN Martine

Monitrice éducatrice, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- Madame KOHLER Céline née FRANCOIS

Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- Monsieur KRUGER Gérard

Agent de maîtrise principal, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de METZ

- Madame KUBIAK Dominique

Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Monsieur KUHLE Michel

Infirmier diplômé d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ

- Madame LAMBERTS Fabienne née DURANT

Rédacteur principal de 1ère classe, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de METZ

- Madame LECANNELIER Brigitte née MAYEUR

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE de MONTIGNY LES METZ

- Madame LECOMTE Martine

Rédacteur, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ

- Monsieur LEDUC Alain (en retraite)

Professeur d'enseignement artistique, ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE de METZ

- Madame LESER Yolande

Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Monsieur LUCCHINI Marc**
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur LUDWIG Daniel**
Ingénieur hospitalier, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Monsieur LUISI Lionel**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MOSELIS de METZ
- **Madame LYSIAK Françoise née REGINE**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur MANGIN Georges**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE de YUTZ
- **Monsieur MARTIN Raymond**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE de MONTIGNY LES METZ
- **Madame MENNUNI Évelyne**
Technicien laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur METZINGER Christophe**
Cadre de santé infirmier, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN
- **Madame MILANESE Noëlle née STOUFFLET**
Infirmière de secteur psychiatrique de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame MOLLICONE Yvette née STUHLFAUTH-LOPEZ**
Bibliothécaire, MAIRIE de MAIZIERES LES METZ
- **Monsieur MOUCHARD Hugues**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame NICOMETTE Marie-Anne née GROSSE**
Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame PAGNACCO Marie-Jeanne**
Masseur kinésithérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur PIAZZA Jean-Claude**
Manipulateur radio de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame PIERRON Martine née WELSCH**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE DE READAPTATION SPECIALISE ST LUC de ABRESCHVILLER
- **Madame POCQUEREAU Hélène née BOURST**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Monsieur POINSIGNON Denis**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Monsieur POLEGATO Gabriel**
Manipulateur radio de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame PORT Carine née ZIMMERMANN**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de SARRALBE
- **Madame QUENOUILLE Francine**
Technicien de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG

- **Madame RATSIANO HARANA Danièle née GLANDUS**
Médecin hors classe, CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE de METZ
- **Madame REISER Franca née DEIDDA**
Aide-soignante de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame ROCH Véronique née LARCHEZ**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 4ème grade IADE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Monsieur ROITEL Patrice**
ISGS de 2ème grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame SANDT Nadine née WIRIG**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de CATTENOM
- **Madame SCHAEFFER Éliane**
ASE principal éducateur spécialisé, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Monsieur SCHMID Roland**
Adjoint technique principal de 1ère classe, OFFICE PUBLIC D'H.L.M. de SARREGUEMINES
- **Monsieur SCHONDORF Thierry**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE de NANCY
- **Madame SCHORR Claude née PARISSET**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE de KNUTANGE
- **Madame SCHWARTZ Cathy née WUEST**
Technicien de laboratoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
- **Madame SPAHN Christine née VAN HAAREN**
Sage-femme de cadre supérieur, CENTRE HOSPITALIER de SARREBOURG
- **Madame STRYJAK Martine née TURCHETTI**
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2ème grade IDE, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame TEUCHERT Josiane née SCHAEFER**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de YUTZ
- **Madame UTTNER Marie-Reine née MALECKI**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE de STIRING WENDEL
- **Madame VASSEUR Joëlle née AUGUSTINIAK (en retraite)**
Assistant médico-administratif de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE
- **Madame VIDAL Mireille**
Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE-JURY de METZ
- **Madame VINCENT Marie-Lise née PEVILLIER**
ATTEE de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE de METZ
- **Madame VULLO Lucile née CUTIN**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE de SARREGUEMINES
- **Monsieur WALCZYBACH Christian**
Technicien territorial, SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS de METZ

- **Madame WEBER Lydie née BURLON**

Adjoint administratif de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL de METZ-THIONVILLE

- **Madame ZIMMER Nadine née DIDOT**

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE de SARREGUEMINES

- **Madame ZINS Fabienne née BLACHERÉ**

Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER de LORQUIN

- **Monsieur ZORZER-PEPI Michel**

Chef de service PM principal de 2ème classe, MAIRIE de MAIZIERES-LES-METZ

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle et Madame la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

METZ, le 6 juillet 2015

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Nacer MEDDAH', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'N'.

Nacer MEDDAH

Arrêté 2015-DLP/1-282 en date du 9 juillet 2015

portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la S.A.R.L. « FUNECONSEILS », pour son établissement secondaire exploité par Monsieur Marc HILAIRET au 52, rue de Verdun à METZ

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Laurent VAGNER

Qualité du Signataire : Chef de Bureau

Date de signature : 09/07/2015

Lieu de consultation du document : Préfecture - DLP/BRE

Date de publication : 10/07/2015



PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRÊTE

Préfecture
Direction des Libertés Publiques

n° 2015/DLP/1/ 282 du 09 juillet 2015

**portant renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire
de la S.A.R.L « FUNECONSEILS » exploitée par Monsieur Marc HILAIRET
au 52, rue de Verdun 57000 METZ**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions réglementaires relatives à la capacité et à la formation professionnelle exigées des opérateurs funéraires et de leurs agents, et à l'habilitation dont les entreprises concernées doivent être titulaires ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation présentée par M. Marc HILAIRET, en date du 1^{er} juillet 2015, et les pièces complémentaires fournies ;

VU l'arrêté préfectoral DCTAJ N° 2015-A-4 en date du 4 février 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Denis CLESSIENNE, Directeur des Libertés Publiques de la préfecture de la Moselle ;

CONSIDERANT que l'entreprise remplit l'ensemble des conditions définies dans les dispositions susvisées;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La S.A.R.L « FUNECONSEILS » dont le siège est situé 2, rue Augustin Fresnel CS88248 – 57070 METZ CEDEX 3, représentée par M. Marc HILAIRET, en qualité de gérant, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national, à partir de son établissement secondaire situé 52 rue de Verdun 57000 METZ, l'activité funéraire suivante :

- organisation des obsèques

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est : 15 - 57 - 154.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à 6 ans à compter du 23 mai 2015

ARTICLE 4 : Une nouvelle demande d'habilitation devra être présentée quatre mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 5 : Toute modification des indications ayant accompagné la demande d'habilitation, doit être déclarée dans un délai de deux mois à l'autorité préfectorale.

ARTICLE 6 : L'habilitation peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure par le représentant de l'Etat dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

- 1 – Non-respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2 – Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée,
- 3 – Atteinte à l'ordre public ou danger pour la santé publique.

Dans le cas de l'existence d'un contrat de délégation de service public, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance de la délégation.

ARTICLE 7 : l'arrêté n° 2014/DLP/1-334 en date du 7 août 2014 est abrogé.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 9 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie conforme sera notifiée à l'exploitant ainsi qu'au Maire de METZ.

METZ, le 09 juillet 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Chef de bureau,

Signé : Laurent VAGNER

Arrêté n° 2015 DLP/CIRC – 139 en date du 8 juillet 2015

**portant autorisation d'organiser une course pedestre dénommée « 1er Madingas Trail »
le 12 juillet 2015**

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Alain CARTON

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Date de signature : 08/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau de la Circulation Routière

ARRETE

n° 2015 DLP/CIRC – 139 en date du 8 juillet 2015

portant autorisation d'organiser une course pédestre dénommée
« 1^{er} Madingas Trail » le 12 juillet 2015

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de la route ;

VU le code du sport, plus particulièrement les articles R.331-6 à R.331-17 ;

VU la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, en particulier son article 6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°DCTAJ 2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

VU le règlement de la manifestation ;

VU la demande présentée le 12 mai 2015 par *le Team My-Sport*, représentée par Monsieur Cristobal ALBA, en vue d'organiser le 12 juillet 2015 une course pédestre hors stade, intitulée « 1^{er} Madingas Trail » ;

VU l'engagement de l'organisateur de souscrire une assurance conforme à l'article L.321-1 du code du sport et l'attestation en date du 24 avril 2015 ;

VU les avis favorables des services consultés ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

... / ...

ARRETE

Article 1 : *Le team My-Sport* représentée par Monsieur Cristobal ALBA, est autorisé à organiser une course pédestre hors stade, intitulée « **1^{ER} Madingas Trail** », le dimanche 12 juillet 2015, de 7 h à 15 h 30, selon l'itinéraire joint au présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation :

- des dispositions des codes et loi précités,
- des mesures suivantes :

1) De la présence sur le terrain, pendant tout le déroulement de l'épreuve des sapeurs pompiers, conformément à l'attestation de présence en date du 8 juillet 2015,

Les chemins d'accès des ambulances et des véhicules de secours devront rester constamment dégagés.

2) Une liaison téléphonique sera mise en place avec le service d'urgence ou assimilé pendant la durée de l'épreuve.

3) Les concurrents non-licenciés présenteront un certificat médical (de moins d'un an au jour de l'épreuve) attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition.

4) Un local approprié devra être mis à disposition pour un éventuel contrôle antidopage.

L'attestation d'assurance, devra être présentée au chef du service d'ordre, sur réquisition, avant le début de la manifestation.

Article 3 : Cette épreuve ne bénéficie pas de l'usage privatif des voies empruntées.

Prévoir des signaleurs équipés de gilet de sécurité aux traversées de routes et de RD.

Toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des concurrents et des spectateurs devront être prises pendant le déroulement de l'épreuve, notamment par la mise en place au départ et à l'arrivée de barrières et de cordages susceptibles de contenir le public. Des panneaux de signalisation "**attention coureurs**" devront être placés sur les routes empruntées et traversées afin de prévenir les autres usagers de la présence de compétiteurs.

Les usagers habituels de la voie publique empruntant le parcours devront être informés, par tout moyen approprié, de l'organisation de l'épreuve. Tout marquage au sol ou sur la signalisation verticale est interdit.

Article 4 : Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit, notamment après les ravitaillements. Les organisateurs poseront des corbeilles de propreté autour des sites d'accueil du public. Le nettoyage des lieux et l'enlèvement du fléchage se fera au plus tard dans les 48 heures suivant l'épreuve.

Article 5 : L'organisateur sera responsable des accidents qui surviendraient aux tiers du fait de l'organisation de l'épreuve, ainsi que des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

Article 6 : Les frais du service d'ordre sont à la charge des organisateurs ainsi que tous les frais nécessités par la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et de la sécurité.

Article 7 : Nul ne pourra, pour suivre la compétition, ni pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Article 8 : L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le chef du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative et après consultation de l'autorité sportive compétente, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents ou les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Article 9 : L'inobservation de ces prescriptions, en dehors des sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants, sera de nature à entraîner le rejet d'une nouvelle demande d'autorisation formulée par l'organisateur.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Article 11 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Moselle, l'organisateur, M. le maire de Marange-Silvange, Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile, Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Moselle.

Fait à Metz, le - 8 JUIL, 2015
LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CARTON

Arrêté n° 2015-DLP/CIRC-145 du 10 juillet 2015

portant autorisation d'organiser une épreuve dénommée « triathlon du Lac Vert » le 8 août 2015 à Mittersheim

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Alain CARTON

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Date de signature : 10/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



PREFET DE LA MOSELLE

ARRETE

n° 2015 DLP/CIRC-145 du 10 juillet 2015

portant autorisation d'organiser une épreuve dénommée
« triathlon du Lac Vert » le 8 août 2015 à Mittersheim

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la route ;

VU la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, en particulier son article 6 ;

VU le code du sport, plus particulièrement les articles R.331-6 à R.331-17 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°DCTAJ 2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

VU le règlement de la manifestation ;

VU la demande présentée le 4 juin 2015 par l'association *3SP Fénétrange*, représentée par Monsieur Franck PARMENTIER, en vue d'organiser le 8 août 2015 une épreuve intitulée « triathlon du Lac Vert » ;

VU l'engagement pris par l'organisateur de souscrire une police d'assurance conforme aux prescriptions de l'article L.321-1 du code du sport et l'attestation en date du 13 août 2014 ;

VU les avis des services consultés ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

A R R E T E

Article 1 : L'association *3SP Fénétrange* est autorisée à organiser une épreuve dénommée « **triathlon du Lac Vert** » le dimanche 8 août 2015, de 9h à 18h, selon les tracés (annexe 1 à 1.5) joints au présent arrêté.

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation :

- des dispositions des codes et loi précités,
- des mesures suivantes :

1) de la présence sur le terrain, pendant le déroulement des épreuves :

a) de 6 secouristes de la Croix-Rouge française, comme l'atteste le document en date du 9 juillet 2015 ;

b) d'une ligne téléphonique réservée au seul usage de l'appel des secours, soit par l'intermédiaire des sapeurs-pompiers, soit par téléphone portable. Son utilisation, doit permettre de joindre en permanence le SAMU (tél. : 15) ;

Les chemins d'accès des ambulances et des véhicules de secours devront rester constamment dégagés.

2) du port du casque à coque rigide homologué.

3) les concurrents non-licenciés devront présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT et de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an. **Les compétiteurs mineurs présenteront une autorisation parentale écrite pour participer à cette manifestation.**

4) un local approprié devra être mis à disposition pour un éventuel contrôle antidopage.

L'attestation d'assurance, devra être présentée au chef du service d'ordre, sur réquisition, avant le début de la manifestation.

5) que la protection des concurrents soit assurée, comme indiqué sur les tracés fournis par l'organisateur, **par la présence de signaleurs (équipés de gilet de sécurité) le long du parcours.** Ceux-ci devront être en possession d'une copie du présent arrêté et être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un brassard marqué "COURSE". La signalisation utilisée est celle qui sert à régler manuellement la circulation (piquet mobile à deux faces, modèle K 10, un par signaleur). Les signaleurs devront être présents un quart d'heure au moins avant le début et un quart d'heure au plus après la fin de la course. Dans l'accomplissement de leur mission, les signaleurs sont tenus de se conformer aux instructions des membres des forces de l'ordre territorialement compétentes.

Article 3 : Cette épreuve ne bénéficie pas de l'usage privatif des voies empruntées. Les concurrents emprunteront la file de droite et ne devront pas constituer d'obstacle aux dépassements et aux croisements des véhicules ou des piétons.

Toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des concurrents et des spectateurs devront être prises pendant le déroulement de l'épreuve, notamment par la mise en place au départ et à l'arrivée de barrières et de cordages susceptibles de contenir le public. Les usagers habituels de la voie publique empruntant le parcours devront être informés, par tout moyen approprié, de l'organisation de l'épreuve. Tout marquage au sol ou sur la signalisation verticale est interdit.

Des panneaux de signalisation « **Attention Course** » devront être placés sur les routes empruntées et traversées afin de prévenir les autres usagers de la présence de compétiteurs.

Toute circulation de véhicule à moteur est interdite sur les chemins, sauf urgence médicale.

Article 4 : Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit. Les organisateurs poseront des corbeilles de propreté autour des sites d'accueil du public. Le nettoyage des lieux et l'enlèvement du fléchage se fera au plus tard dans les 48 heures suivant l'épreuve. Aucune publicité ne sera apposée sur les végétaux.

Article 5 : L'organisateur sera responsable des accidents qui surviendraient aux tiers du fait de l'organisation de l'épreuve, ainsi que des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

Article 6 : Les frais du service d'ordre sont à la charge des organisateurs ainsi que tous les frais nécessités par la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et de la sécurité.

Article 7 : Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Article 8 : L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le chef du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative et après consultation de l'autorité sportive compétente, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents ou les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Article 9 : L'inobservation de ces prescriptions, en dehors des sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants, sera de nature à entraîner le rejet d'une nouvelle demande d'autorisation formulée par l'organisateur.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Article 11 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Moselle, M. le sous-préfet de Sarreguemines, M. le président du conseil Départemental de la Moselle, l'organisateur, Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, M. le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile et Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 10.07.15
Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

signé

Alain CARTON

Arrêté n° 2015-DLP/CIRC-147 du 10 juillet 2015

**Portant autorisation d'organiser une course d'endurance motos et quads dénommée
« Endurance du Renard » à Avricourt le 8 et le 9 août 2015**

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Alain CARTON

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Date de signature : 10/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



PREFET DE LA MOSELLE

ARRETE

n° 2015 DLP/CIRC-147 du 10 juillet 2015

Portant autorisation d'organiser une course d'endurance motos et quads dénommée
« Endurance du Renard » à Avricourt le 8 et le 9 août 2015

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de la Route ;

VU le code du sport, plus particulièrement les articles R.331-18 à R.331-34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté n°DCTAJ 2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

VU le règlement particulier de l'épreuve et sa conformité au règlement type de la Fédération Française de Motocyclisme ;

VU l'arrêté n°2014 DLP/CIRC-193 en date du 8 juillet 2014 portant homologation du terrain de motocross - quadcross sis à Avricourt accordée à l'Association « Moto-club Le Bol d'Air » ;

VU la demande formulée par M. Jérôme STEIGER, président du moto club « Le Bol d'Air », pour être autorisé à organiser une épreuve d'endurance motos et quads à Avricourt le 9 et le 10 août 2015 ;

VU l'engagement de l'organisateur de souscrire une assurance conforme aux dispositions de l'article L. 321-1 du code du sport et l'attestation en date du 9 juin 2015 ;

VU les avis des services administratifs intéressés ;

VU l'avis de la section spécialisée « Epreuves et compétitions sportives » de la Commission Départementale de Sécurité Routière, réunie le 5 juin 2015 ;

ARRETE

Article 1 : L'association « Le Bol d'Air » est autorisée à organiser une épreuve d'endurance moto et quads, dénommée « Endurance du Renard » le samedi 8 août 2015 de 14h à 21h et le dimanche 9 août 2015 de 9h à 19h selon le circuit (annexe 1) et le règlement particulier (annexe 2) joints au présent arrêté. Le présent arrêté autorise, à titre exceptionnel pour une seule manifestation, le pétitionnaire à organiser l'épreuve susvisée sur un terrain non homologué mais occasionnellement aménagé à cet effet, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle prendra un arrêté pour interdire le stationnement dans les deux sens en bordure de la route départementale RD 91b sur la totalité du secteur et limiter la vitesse à 70 km/h. L'organisateur mettra en place des panneaux AK14 (danger particulier) de part et d'autre du secteur.

Article 3 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation :

- des dispositions des décrets et arrêtés précités,
- des mesures suivantes :

1) de la présence sur le terrain, pendant le déroulement des épreuves :

- a) du Docteur Masab OBISI, médecin, conformément à son engagement du 18 mai 2015. En cas de départ du médecin, la manifestation sera arrêtée jusqu'à son remplacement ou son retour ;
- b) de deux ambulances, de la société « Le groupement d'Ariane » conformément à son engagement du 27 avril 2015, présentes en permanence pour l'évacuation des blessés ;
- c) d'une équipe de secouristes de la Croix Rouge française conformément à leur engagement du 6 mai 2015 répartis sur le circuit ;

Les chemins d'accès des ambulances et des véhicules de secours devront rester constamment dégagés.

2) que la protection des concurrents soit assurée :

- a) par la présence sur le circuit du directeur de course, M. Olivier SALM et de 10 commissaires de piste licenciés ;
- b) par l'absence de cuves à essence dans l'enceinte du parc des coureurs.

Une attention toute particulière sera portée à la sécurité des commissaires de piste.

3) que la sécurité du public soit assurée par une protection conforme à la réglementation en vigueur et en parfait état.

4) de la présence permanente d'un service d'ordre exceptionnel mis en place par les organisateurs afin de contrôler l'accès du public et des participants aux lieux des épreuves, aux différents emplacements prévus pour les spectateurs, ainsi que l'accès aux différents parkings publics et pilotes. Aucun spectateur ne sera autorisé à se rendre sur la piste durant le déroulement des épreuves.

5) une surveillance sera exercée par la Gendarmerie Nationale au cours du service normal de l'unité.

Article 4 : Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit. Les organisateurs poseront des corbeilles de propreté autour des sites d'accueil du public. Les véhicules ne seront nettoyés qu'avec de l'eau : l'utilisation de produits détergents est strictement interdite. Le nettoyage des lieux et l'enlèvement du fléchage se feront au plus tard le lendemain de l'épreuve.

Article 5 : L'organisateur sera responsable des accidents qui surviendraient aux tiers du fait de l'organisation de l'épreuve, ainsi que des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

Article 6 : L'inobservation de ces prescriptions, en dehors des sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants, sera de nature à entraîner le rejet d'une nouvelle demande d'autorisation formulée par l'organisateur.

Article 7 : Les frais du service d'ordre sont à la charge des organisateurs ainsi que tous les frais

nécessités par la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et de la sécurité.

Article 8 : Nul ne pourra, pour suivre la compétition, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain pourra faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Article 9 : Une délégation de la C.D.S.R. effectuera une visite du circuit avant la course (art 331-41 du code du sport) le samedi 8 août 2015 à 14h. L'organisateur technique, Jérôme STEIGER, remplira une attestation de conformité qu'il remettra aux autorités.

L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment par le chef du service d'ordre agissant par délégation de l'autorité administrative et après consultation de l'autorité sportive compétente, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents ou les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Article 11 : M. le Secrétaire Général de la Moselle, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de Moselle, M. le Président du Conseil Départemental de la Moselle, M. le Chef des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, M. le Maire d'Avricourt, sous couvert de M. le Sous-Préfet de Sarrebourg, l'organisateur, Mme la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, M. le Directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile, Mme la Sous-préfète, Directrice de Cabinet, M. le Président de Ligue Motocycliste de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Moselle.

Fait à Metz, le 10.07.15
Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

signé

Alain CARTON

Arrêté n°15 DLP/CIRC-118 du 08 juillet 2015

Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Laurent VAGNER

Qualité du Signataire : Le Chef de Bureau de la Réglementation et des Elections

Date de signature : 08/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE

Direction des

Libertés Publiques

Bureau de la circulation routière

ARRETE

n°15 DLP/CIRC-118 du 08 juillet 2015

**Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement
d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 411-10 à R. 411-12 ;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

VU l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté DCTAJ n° 2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Alain CARTON, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

VU la demande du 28 mai 2015 de Monsieur Jean-Yves POULET ;

VU l'avis de la section spécialisée "Enseignement de la Conduite" de la Commission Départementale de la Sécurité Routière réunie le 11 juin 2015 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean Yves POULET, né le 09 août 1970 à Epinal (88), est agréé sous le numéro E 15 057 0012 0 pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 15, rue de Metz 57680 CORNY sur MOSELLE et dont la dénomination est « Auto Ecole des BORDS de MOSELLE ».

ARTICLE 2 : L'établissement dispense les formations suivantes : B, AAC, B(96)

ARTICLE 3 : Dans les cas prévus par les articles 12 et 13 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé cet agrément pourra être retiré ou suspendu, selon les modalités précisées dans l'article 14 du même arrêté.

ARTICLE 4 : La capacité maximale d'accueil de l'établissement est de : 19 personnes.

ARTICLE 5 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant son échéance.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle, le maire de Corny-sur-Moselle, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie conforme sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la moselle.

Fait à Metz, le 08 juillet 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet,
par délégation
Le Chef de Bureau

signé

Laurent VAGNER

Arrêté n°15 DLP/CIRC-94 du 08 juillet 2015

Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Direction : Préfecture - Direction des Libertés Publiques

Signataire : Laurent VAGNER

Qualité du Signataire : Le Chef de Bureau de la Réglementation et des Elections

Date de signature : 08/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE
Direction des
Libertés Publiques
Bureau de la circulation routière

ARRETE

n°15 DLP/CIRC-94 du 08 juillet 2015

**Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement
d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 411-10 à R. 411-12 ;

VU le décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;

VU l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté DCTAJ n° 2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Alain CARTON, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

VU la demande du 19 mai 2015 de Madame Laura GROSSE ;

VU l'avis de la section spécialisée "Enseignement de la Conduite" de la Commission Départementale de la Sécurité Routière réunie le 11 juin 2015 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Madame Laura GROSSE, née le 09 juillet 1984 à Saint Avold (57), est agréée sous le numéro E 15 057 0011 0 pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 11, rue du XX ème Corps Américain 57000 METZ et dont la dénomination est «Ecole de Conduite S.DRIVE».

ARTICLE 2 : L'établissement dispense les formations suivantes : B, AAC

ARTICLE 3 : Dans les cas prévus par les articles 12 et 13 de l'arrêté du 8 janvier 2001 susvisé cet agrément pourra être retiré ou suspendu, selon les modalités précisées dans l'article 14 du même arrêté.

ARTICLE 4: La capacité maximale d'accueil de l'établissement est de : 19 personnes.

ARTICLE 5 : Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant son échéance.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux, ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa publication.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, l'inspecteur général de la sécurité publique, le maire de Metz, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie conforme sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le 08 juillet 2015

LE PREFET,
Pour le préfet,
par délégation
Le Chef de Bureau

signé

Laurent VAGNER

Arrêté 2015-75 SCAD/MEE en date du 7 juillet 2015

**portant agrément de la société BREME D'OR CONSULTING SAS sise à SPICHEREN
pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprise**

Direction : Préfecture - Service de Coordination de l'Action Départementale

Signataire : Alain CARTON

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle

Date de signature : 07/07/2015

Lieu de consultation du document : Préfecture - SCAD/MEE

Date de publication : 10/07/2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRETE

**n° 2015- 75-SCAD/MEE en date du 7 juillet 2015
portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises**

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de commerce, notamment les articles L123-11-3 à L123-11-5 et L123 11-7 ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L561-37 à L561-43 ;

Vu l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme, notamment les articles 9 et 20 ;

Vu le décret n° 2009-1535 du 10 décembre 2009 définissant les modalités de contrôle du respect des obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par les personnes mentionnées aux 8°, 9° et 15° de l'article L561-2 du code monétaire et financier et relatif à la commission nationale des sanctions (articles R561-43 à R561-50 du code monétaire et financier) ;

Vu le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers (articles R123-166-1 à R123-166-5 du code de commerce) ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté n° DCTAJ-2015-A-16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

Vu la demande présentée par la société BREME D'OR CONSULTING SAS (SIREN 792 743 544), sise 9 rue Nationale, 57350 SPICHEREN, en date du 13 juin 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle :

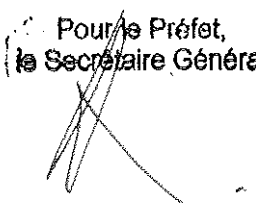
ARRETE

- Article 1 :** La société BREME D'OR CONSULTING SAS est agréée pour l'exercice de l'activité de domiciliation.
- Article 2 :** Le présent agrément est délivré pour une durée de 6 ans à compter du 13 juillet 2015.
- Article 3 :** Tout changement substantiel dans les indications prévues à l'article R.123-66-2 du code du commerce et toute création d'établissement secondaire par l'entreprise de domiciliation seront portés à la connaissance du préfet, dans les conditions prévues à l'article R123-66-4 du même code.
- Article 4 :** Dès lors que les conditions prévues aux 3° et 4° de l'article R 123-66-2 du code du commerce ne seront plus respectées, l'agrément sera suspendu ou retiré.
- Article 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle

Fait à Metz, le 7 JUIL. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général,


Alain CARTON

Arrêté 2015-77 SCAD/MEE en date du 8 juillet 2015

**renouvelant le titre de maître-restaurateur à Monsieur Bernard GERMAIN, gérant de «
L'AUBERGE DE VEZON », située 58, rue des Vignerons à MARIEULLES**

Direction : Préfecture - Service de Coordination de l'Action Départementale

Signataire : Cathy DROUVROY

Qualité du Signataire : Chef du Service de Coordination de l'Action Départementale

Date de signature : 08/07/2015

Lieu de consultation du document : Préfecture - SCAD/MEE

Date de publication : 10/07/2015

ARRÊTE

Préfecture

Service de coordination de
l'action départementale

N° 2015 - 77 / SCAD-MEE du 8 juillet 2015

**renouvelant le titre de maître restaurateur à Monsieur Bernard GERMAIN, gérant
de « L'AUBERGE DE VEZON » 58, rue des Vignerons – 57420 MARIEULLES.**

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret du premier ministre n° 2007-1359 en date du 14 septembre 2007
relatif au titre de maître-restaurateur, modifié par décret n° 2015-348 du 26
mars 2015 ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, et du ministère
de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en date du 14
septembre 2007, relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, et du ministère
de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en date du 14
septembre 2007, relatif aux conditions de justification des compétences
requis pour bénéficier du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, en date du 17
janvier 2008, fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit
externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté de la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la
consommation et de l'économie sociale et solidaire en date du 26 mars 2015
relatif au cahier des charges du titre de maître-restaurateur ;

VU l'arrêté n° 2008-519 du 16 décembre 2008 du préfet de région Lorraine instituant
la commission régionale de recours pour l'attribution du titre de maître-
restaurateur ;

VU l'arrêté DCTAJ n° 2014-A -47 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation
de signature en faveur de Mme Cathy DROUVROY Chef du Service de
Coordination de l'Action Départementale de la Préfecture de la Moselle ;

VU le dossier présenté par l'intéressé en date du 29 juin 2015 ;

VU l'avis favorable du rapport d'audit en date du 26 mars 2015 dressé par l'organisme certificateur AFNOR ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle,

ARRETE

Article 1 : Le titre de maître-restaurateur est accordé, pour une durée de 4 ans à compter de la date du présent arrêté, à **Monsieur Bernard GERMAIN, gérant de l'« AUBERGE DE VEZON », 58, rue des Vignerons – 57420 MARIEULLES.**

Article 2 : Le préfet du département sera tenu informé de toute modification notoire apportée aux prestations de service exigées pour l'obtention du titre de maître-restaurateur, et de tout changement notoire de situation de la société ou de l'enseigne concernée par le présent arrêté.

Article 3 : Dans le cas où il est fait application du 4° du II de l'article 1^{er} du décret n° 2015-348 du 26 mars 2015 visé ci-avant, et lorsque le cuisinier mentionné à cet alinéa cesse définitivement son activité, le maître-restaurateur en informe immédiatement par écrit le préfet du département. Dans un délai de 30 jours à compter du départ de ce cuisinier, il lui signale son remplacement par une personne satisfaisant aux mêmes conditions de qualification et d'expérience professionnelle prévues à cet alinéa. Si, à l'expiration de ce délai, aucun remplacement n'est intervenu ou si les conditions mentionnées à la phrase précédente ne sont pas satisfaites, le préfet du département peut prononcer la déchéance du titre de maître-restaurateur.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques et Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Copie pour information :
l'intéressé
Mr le Sous-Préfet de METZ
ARS
CCI
DIRECCTE
DDPP
DRFIP

Metz, le - 8 JUL 2015

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Chef du Service de Coordination
De l'Action Départementale



Cathy DROUVROY

Autre ordre du jour

de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle du 30 juillet 2015

Direction : Préfecture - Service de Coordination de l'Action Départementale

Signataire : néant

Qualité du Signataire : néant

Date de signature : 10/07/2015

Lieu de consultation du document : Préfecture - SCAD/MAT

Date de publication : 10/07/2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Ordre du jour de la réunion du 30 juillet 2015

Salle Verlaine, à la Préfecture de la Moselle, à Metz.

14 heures 30

dossier n°173 : Terville

extension d'un ensemble commercial par l'extension de 406 m² de surface de vente d'un magasin de vente au détail d'articles et de matériel de sport de 1400 m² de surface de vente (surface de vente totale : 1.806 m²), à l'enseigne Go Sport, dans la zone du Linkling III, avenue du 14 juillet 1789, à Terville par la SAS WALLERICH

Arrêté 2015-DDT-SERAF-UFC N°31 du 10 juillet 2015

ordonnant l'exécution de tirs administratifs de mouflons à Charleville sous bois, Hayes, Les Etangs et Vry du 11/07/2015 au 22/08/2015

Direction : Direction Départementale des Territoires de la Moselle

Signataire : Paul-Henry DUPUY

Qualité du Signataire : chef SERAF DDT

Date de signature : 10/07/2015

Lieu de consultation du document : DDT/SERAF/UFC

Date de publication : 10/07/2015

PRÉFET DE LA MOSELLE

ARRETE

Départementale des
Territoires de la Moselle
Service Économie Rurale,
Agricole et Forestière
Unité forêt-chasse

2015-DDT-SERAF-UFC N°31 du 10 juillet 2015
ordonnant l'exécution de tirs administratifs de mouflons
à Charleville sous bois, Hayes, Les Etangs et Vry
du 11/07/2015 au 22/08/2015

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** le Code de l'environnement, notamment ses partie législative et réglementaire concernant la protection de la faune et de la flore et l'exercice de la chasse,
- VU** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment ses articles 17 et 20,
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 31 mai 2012 nommant Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Lorraine, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet de la Moselle,
- VU** l'arrêté du premier ministre du 24 mai 2011 nommant M. Jean KUGLER directeur départemental des territoires de la Moselle,
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ-2014-A-55 en date du 09 octobre 2014 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Jean KUGLER, directeur départemental des territoires, pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires de la Moselle,
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ-2014-C-01 du 24 avril 2014 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Moselle,
- VU** la décision 2014-DDT/SG/AJC n°04 du 13 octobre 2014 portant subdélégations de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires,
- VU** la décision 2015-DDT/SG/AJC n°04 du 29 avril 2015 portant subdélégation de signature des actes relevant de l'ordonnateur secondaire délégué,
- VU** les prescriptions contenues dans le schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé par l'arrêté préfectoral 2014-DDT-SERAF-UFC N°58 du 07 août 2014,
- VU** l'arrêté préfectoral 2013-DDT-SERAF-UFC N°40 du 28 juin 2013 fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle saison 2014/2015,
- VU** l'arrêté préfectoral 2014-DDT-SERAF-UFC N°47 du 04 août 2014 fixant la liste des espèces chassables et les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Moselle saison 2015/2016,

- VU** les débats de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 15 juin 2015 portant délivrance de plans de chasse pour le mouflon pour la saison de chasse 2015/2016,
- VU** la demande d'intervention administrative de monsieur Géronimus,
- VU** l'avis de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,

CONSIDERANT les dégâts agricoles constatés sur la commune de Hayes et environs,

CONSIDERANT que le mouflon est une espèce exogène en Moselle déséquilibrant l'activité de l'espèce allogène chevreuil,

CONSIDERANT les développement et présence persistants du cheptel de mouflons évalué à une trentaine d'animaux,

CONSIDERANT la nécessité de réguler la population de mouflons et de protéger les cultures,

SUR proposition du chef du service économie rurale, agricole et forestière de la direction départementale des territoires de la Moselle,

A R R E T E

Article 1^{er} **Il est ordonné l'exécution, par tous moyens, de tirs administratifs de jour ainsi que de nuit de 20h00 à 07h00 du matin, de tous les mouflons vus sur le territoire des communes de CHARLEVILLE SOUS BOIS, HAYES, LES ETANGS et VRY, du 11 juillet 2015 au 22 août 2015.**

Article 2 Ces tirs - pouvant être effectués avec l'usage de véhicules et de sources lumineuses - seront exécutés sous le contrôle et la responsabilité technique de M. André PARMENTIER, lieutenant de louveterie en charge du secteur, qui pourra s'adjoindre l'aide d'autres lieutenants de louveterie.
Les personnes susvisées peuvent être accompagnées de chiens.

Article 3 Il est interdit à toute personne qui n'est pas associée au dispositif des tirs de pénétrer dans le périmètre des opérations **uniquement pendant le temps des interventions de la louveterie.**

Il est strictement interdit de faire obstruction, par quelque moyen que ce soit (notamment menaces, pose de grumes, de chaînes...), aux différents moyens développés à l'occasion de ces tirs administratifs : prises de contacts, passage à pied ou en véhicule des lieutenants de louveterie accompagnés ou non de chiens, de jour comme de nuit.

M. André PARMENTIER rendra compte, sans délai, à la direction départementale des territoires (D.D.T.) de la Moselle de tout problème qui surviendrait durant la préparation et l'exécution des tirs administratifs.

Article 4 Les mouflons tués lors de ces opérations resteront à la disposition de l'association des lieutenants de louveterie de la Moselle.

Article 5 Pendant l'exécution des opérations de destruction, en tant que de besoin, est requise la participation de la police municipale et de tout service de police ou de gendarmerie nationale territorialement compétent, pour assurer la circulation et garantir la sécurité des automobilistes, sur les voies de circulation à l'intérieur et en bordure de la zone où se déroulent les tirs.

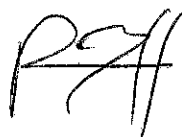
Article 6 Avant tout commencement, M. André PARMENTIER déclarera -par le moyen qui lui conviendra- les opérations aux maires des communes concernées, à la police ou à la gendarmerie nationale territorialement compétente ainsi qu'à l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Il informera également les titulaires du droit de chasse concernés.

Article 7 A l'issue de chaque intervention, M. André PARMENTIER adressera un compte rendu à la D.D.T. de la Moselle précisant les nombre d'animaux vus, régulés, lieu, sexe, poids, conditions d'exécution et de tout ce qui concernera la mise en œuvre du présent arrêté.

- Article 8** Les actions de chasse pourront avoir lieu normalement pendant toute la période des tirs administratifs.
- Article 9** Le présent arrêté devra être affiché publiquement en mairie de Charleville sous bois, Hayes, Les Etangs et Vry pendant la durée de son application.
- Article 10** Un recours peut être introduit contre le présent arrêté dans les deux mois qui suivent sa publication. Cette décision peut être contestée sous la forme d'un recours gracieux devant le Préfet de la Moselle ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg.
- Article 11** Le Secrétaire général de la préfecture de la Moselle, monsieur le Directeur départemental des territoires de la Moselle, monsieur le Lieutenant de louveterie, monsieur le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle, monsieur le Directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle et monsieur le responsable de l'office départemental de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
Le présent arrêté sera notifié à monsieur le Directeur de la fédération départementale des chasseurs de la Moselle, à monsieur le directeur de la chambre d'agriculture de la Moselle, à monsieur le Président de l'association des lieutenants de louveterie de la Moselle ainsi qu'à messieurs les maires de Charleville sous bois, Hayes, Les Etangs et Vry.

**Pour le Préfet et par délégation
Pour le Directeur départemental
des territoires et par délégation**

**Le chef du service économie rurale,
agricole et forestière**



Paul-Henry DUPUY

Autre SAP523214732

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - DENIS

Direction : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Signataire : Fabrice MICLO

Qualité du Signataire : Responsable de service

Date de signature : 06/07/2015

Lieu de consultation du document : Unité territoriale Moselle

Date de publication : 10/07/2015



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP523214732
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Références :

Vu notamment les articles L.7231-1 à L.7233-3 du code du travail,

Vu les articles R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 à D.7233-5 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de Moselle du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 22 août 2011 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité territoriale Direccte de Moselle, paru au recueil des actes administratifs le 31 août 2011,

Le Préfet de la Moselle et par délégation, le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la Moselle,

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration de renouvellement d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale de Moselle de la DIRECCTE de Lorraine le 20 juin 2015 par l'entreprise individuelle DENIS Aurélie – LIBEREZ-VOUS – sise 35, rue du Boulodrome – 57300 – MONDELANGE.

Après examen du dossier, cette demande de renouvellement a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise individuelle DENIS Aurélie – LIBEREZ-VOUS – sise 35, rue du Boulodrome – 57300 – MONDELANGE sous le n°SAP523214732.

Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers,**
- **Garde d'enfants de plus de trois ans, à domicile,**
- **Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante),**
- **Livraison de courses à domicile,**
- **Collecte et livraison à domicile de linge repassé,**
- **Assistance administrative à domicile,**
- **Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire.**

.../...

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale de Moselle qui modifiera le récépissé initial.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1, les activités nécessitant un agrément ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément, d'une validité de cinq ans, ou le renouvellement de cet agrément. Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le Directeur de l'Unité territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la DIRECCTE Lorraine est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le 6 juillet 2015

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle
Directeur Régional Adjoint
Le Responsable du Service Accès à l'Emploi
et Développement d'Activités

Signé

Fabrice MICLO

Autre SAP523698017

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - BOURCIER

Direction : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Signataire : Fabrice MICLO

Qualité du Signataire : Responsable de service

Date de signature : 07/07/2015

Lieu de consultation du document : Unité territoriale Moselle

Date de publication : 10/07/2015



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP523698017
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

à effet au 5 juillet 2015

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Références :

Vu notamment les articles L.7231-1 à L.7233-3 du code du travail,

Vu les articles R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 à D.7233-5 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de Moselle du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 22 août 2011 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité territoriale Direccte de Moselle, paru au recueil des actes administratifs le 31 août 2011,

Le Préfet de la Moselle et par délégation, le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la Moselle,

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration de renouvellement d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale de Moselle de la DIRECCTE de Lorraine le 5 juillet 2015 par l'auto entreprise BOURCIER Jean-Nicolas – B.I.S. BOURCIER INFORMATIQUE SOLUTION – sise 14, avenue Patton – 57500 – SAINT AVOLD.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'auto entreprise BOURCIER Jean-Nicolas – B.I.S. BOURCIER INFORMATIQUE SOLUTION – sise 14, avenue Patton – 57500 – SAINT AVOLD sous le n° SAP523698017.

Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Assistance informatique à domicile.**

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale de Moselle qui modifiera le récépissé initial.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1, les activités nécessitant un agrément ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément, d'une validité de cinq ans, ou le renouvellement de cet agrément. Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

.../...

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le Directeur de l'Unité territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la DIRECCTE Lorraine est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le 7 juillet 2015

P/LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE

P/Le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle
Directeur Régional Adjoint
Le Responsable du Service Accès à l'Emploi
et Développement d'Activités

Signé

Fabrice MICLO

Autre SAP805373669

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne - NOBLE

Direction : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Signataire : Fabrice MICLO

Qualité du Signataire : Responsable de service

Date de signature : 06/07/2015

Lieu de consultation du document : Unité territoriale Moselle

Date de publication : 10/07/2015



**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne enregistrée
sous le N° SAP805373669
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Références :

Vu notamment les articles L.7231-1 à L.7233-3 du code du travail,

Vu les articles R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 à D.7233-5 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet de Moselle du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 22 août 2011 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité territoriale Direccte de Moselle, paru au recueil des actes administratifs le 31 août 2011,

Le Préfet de la Moselle et par délégation, le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la Moselle,

CONSTATE

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité territoriale de Moselle de la DIRECCTE de Lorraine le 1^{er} juillet 2015 par l'auto entreprise NOBLE Sébastien – seb multi-services – sise 18, rue du Rebberg – 57400 – SARRALTROFF.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'auto entreprise NOBLE Sébastien – seb multi-services – sise 18, rue du Rebberg – 57400 – SARRALTROFF sous le n° SAP805373669.

Les activités déclarées, en mode prestataire, sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Entretien de la maison et travaux ménagers,**
- **Petits travaux de jardinage,**
- **Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains ».**

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de l'enregistrement de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale de Moselle qui modifiera le récépissé initial.

.../...

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1, les activités nécessitant un agrément ne peuvent ouvrir droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément, d'une validité de cinq ans, ou le renouvellement de cet agrément. Sous cette réserve, le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le Directeur de l'Unité territoriale de la Moselle, Directeur Régional Adjoint de la DIRECCTE Lorraine est chargé de l'exécution du présent récépissé qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Moselle.

Fait à Metz, le 6 juillet 2015

P/LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE

P/Le Directeur de l'Unité Territoriale de la Moselle
Directeur Régional Adjoint
Le Responsable du Service Accès à l'Emploi
et Développement d'Activités

Signé

Fabrice MICLO

Arrêt n°2015 DLP/CIRC/VNF-144 en date du 9 juillet 2015

modifiant l'arrêté n° 2014 DLP/CIRC/VNF-295 en date du 19 décembre 2014 portant sur des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation liées à l'incident du Plan incliné en date du 10 juillet 2014.

Direction : Voies Navigables de France

Signataire : Alain CARTON

Qualité du Signataire : Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle

Date de signature : 09/07/2015

Lieu de consultation du document : Bureau de la Circulation Routière

Date de publication : 10/07/2015



Préfecture

Direction des Libertés Publiques

Bureau de la circulation routière

Préfet de la Moselle

ARRETE

N° 2015 DLP/CIRC/VNF- 144 du 9 juillet 2015

modifiant l'arrêté n° 2014 DLP/CIRC/VNF-295 en date du 19 décembre 2014 portant sur des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation liées à l'incident du Plan incliné en date du 10 juillet 2014.

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France (VNF), notamment ses articles 3 et 13 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 29 août 2014 portant Règlement Particulier de Police de la navigation sur l'itinéraire de liaison de la Marne au Rhin ;

VU l'arrêté n°DCTAJ 2015-A16 du 20 mai 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Alain CARTON, Secrétaire Général de la Préfecture de Moselle ;

Considérant qu'en raison d'un allongement de la durée des travaux, il convient de prolonger la fermeture de l'ouvrage ;

SUR proposition du Directeur territorial de Strasbourg de Voies navigables de France ;

A R R E T E

Article 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

Suite à l'avarie survenue sur le canal de la Marne au Rhin au plan incliné de St Louis Arzviller le 10 juillet 2014, l'ouvrage reste indisponible. Les travaux nécessitant plus de temps que prévu, l'arrêt de navigation sur cet ouvrage est prolongé au-delà du 15 juillet 2015 initialement prévu. Un avis à la batellerie annoncera la reprise de la navigation lorsque la date de remise en service de l'ouvrage sera connue.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un avis à la batellerie.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Moselle, le Commandant de la Brigade Fluviale de Gendarmerie, M. le Directeur territorial de Strasbourg de Voies navigables de France, M. le Chef l'Unité Territoriale du canal de la Marne au Rhin, M. le Sous-Préfet de Sarrebourg sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des administratives de la Moselle.

Fait à METZ, le 09.07.15
Le Préfet
Pour le préfet,
Le Secrétaire Général

signé

Alain CARTON

Arrêté en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 19 octobre 2015)

Direction : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Signataire : Jean KARMANN

Qualité du Signataire : Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de signature : 30/06/2015

Lieu de consultation du document : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de publication : 10/07/2015

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229
57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX
Tél : 03-87-65-27-06 - Fax : 03.87.50.69.32
Internet : www.cdg57.fr

Montigny-lès-Metz, le

SERVICE CONCOURS

CF

**ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE
D'APTITUDE DONNANT ACCES A L'EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

REINSCRIPTION EFFECTUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

(du 29 juin 2015 au 19 octobre 2015)

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU la liste d'aptitude établie le 29 juin 2012 après concours ;
- VU les divers documents fournis par Madame BODIN Anne-France ;
- VU la demande écrite de réinscription formulée ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Anne-France BODIN, née le 12 mars 1979, est réinscrite sur la liste d'aptitude du 29 juin 2015 au 19 octobre 2015.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs du département,
- transmis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ
Le 30 juin 2015
Le Président

Signé

Jean KARMANN
Maire de ROUHLING

Arrêté en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 7 septembre 2015)

Direction : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Signataire : Jean KARMANN

Qualité du Signataire : Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de signature : 30/06/2015

Lieu de consultation du document : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de publication : 10/07/2015

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229
57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX
Tél : 03-87-65-27-06 - Fax : 03.87.50.69.32
Internet : www.cdg57.fr

Montigny-lès-Metz, le

SERVICE CONCOURS

CF

**ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE
D'APTITUDE DONNANT ACCES A L'EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

REINSCRIPTION EFFECTUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

(du 29 juin 2015 au 7 septembre 2015)

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU la liste d'aptitude établie le 29 juin 2012 après concours ;
- VU les documents fournis par Madame DEMPT Christine ;
- VU la demande écrite de réinscription formulée ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Christine DEMPT, née le 30 août 1979, est réinscrite sur la liste d'aptitude du 29 juin 2015 au 7 septembre 2015.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs du département,
- transmis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ
Le 30 juin 2015
Le Président

Signé

Jean KARMANN
Maire de ROUHLING

Arrêté en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 1er novembre 2016)

Direction : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Signataire : Jean KARMANN

Qualité du Signataire : Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de signature : 30/06/2015

Lieu de consultation du document : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de publication : 10/07/2015

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229
57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX
Tél : 03-87-65-27-06 - Fax : 03.87.50.69.32
Internet : www.cdg57.fr

Montigny-lès-Metz, le

SERVICE CONCOURS

CF

**ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE
D'APTITUDE DONNANT ACCES A L'EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

REINSCRIPTION EFFECTUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

(du 29 juin 2015 au 1^{er} novembre 2016)

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU la liste d'aptitude établie le 29 juin 2012 après concours ;
- VU les documents fournis par Madame EL-HAMDAOUI Najet ;
- VU la demande écrite de réinscription formulée ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Najet EL-HAMDAOUI, née le 19 février 1985, est réinscrite sur la liste d'aptitude du 29 juin 2015 au 1^{er} novembre 2016.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs du département,
- transmis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ
Le 30 juin 2015
Le Président

Signé

Jean KARMANN
Maire de ROUHLING

Arrêté en date du 30 juin 2015

portant réinscription sur la liste d'aptitude donnant accès à l'emploi d'adjoint administratif de 1ère classe - Réinscription effectuée au titre de l'année 2015 (du 29 juin 2015 au 9 septembre 2015)

Direction : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Signataire : Jean KARMANN

Qualité du Signataire : Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de signature : 30/06/2015

Lieu de consultation du document : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle

Date de publication : 10/07/2015

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MOSELLE**

16, rue de l'Hôtel de Ville - B.P. 50229
57952 MONTIGNY LES METZ CEDEX
Tél : 03-87-65-27-06 - Fax : 03.87.50.69.32
Internet : www.cdg57.fr

Montigny-lès-Metz, le

SERVICE CONCOURS

CF

**ARRETE PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE
D'APTITUDE DONNANT ACCES A L'EMPLOI
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE**

REINSCRIPTION EFFECTUEE AU TITRE DE L'ANNEE 2015

(du 29 juin 2015 au 9 septembre 2015)

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU la liste d'aptitude établie le 29 juin 2012 après concours ;
- VU les documents fournis par Madame ROUSSELOT Sarah ;
- VU la demande écrite de réinscription formulée ;

A R R E T E

Article 1 : Madame Sarah ROUSSELOT, née le 21 novembre 1988, est réinscrite sur la liste d'aptitude du 29 juin 2015 au 9 septembre 2015.

Article 2 : Le Directeur des Services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs du département,
- transmis à Monsieur le Préfet de la Moselle.

Fait à MONTIGNY-LES-METZ
Le 30 juin 2015
Le Président

Signé

Jean KARMANN
Maire de ROUHLING

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :

DIRECTION DES RESSOURCES ET DES MOYENS MUTUALISES

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1

Tél. 03 87 34 87 34

Chargé de la publication :

M. André FLORSCH - Tél. 03 87 34 88 25

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle